

Carte des titres miniers

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En revens, Y-Proposition de conversion  
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué  
P-Eu écarté de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En revens, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut du site d'extraction:**  
O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Substance extraite:**  
G Gravier, O Ombre, U Autre  
D Sable de silice, I Inflammable, P Ferme concédée, X Calcite  
C Calcatoire, J Terre jaune, R Résidu miniers inertes, Y Calcite  
E Minerai de fer, M Minerai, S Sable, N Terre noire, T Tourbe

**Contrainte à l'activité minière:**  
Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
Périérie urbanisée  
Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de réserve et d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (sont permises)  
Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure:**  
Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif:**  
Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**  
Terres de catégorie II  
Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini:**  
Entente Piigonan

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**  
Nissinan de Béthanie, Essipit, Machevish, Nutsukuan

**Frontières:**  
Frontière internationale  
Frontière interprovinciale  
Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
est de 15°04' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 0,5'  
Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 18  
48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée UTM. Zone 18  
**Echelle 1:50 000**  
0 1000 2000 3000  
mètres

**AVIS IMPORTANT**  
Le fond topographique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

31J11	31J12	31J13
31J10	31J11	31J12
31J09	31J10	31J11

